

COMPTE RENDU DES DP DU 15/11/11

1-Frais de déplacement

11-Certains travailleurs sociaux se voient refuser les frais de repas alors qu'ils effectuent une VAD entre 11h et 14h afin de s'adapter au mieux aux besoins et disponibilités des familles. Ainsi, la VAD, qui est pour nous une mission incontournable et fondamentale en travail social, ne permet pas aux TS de rejoindre leur résidence administrative. Nous demandons qu'une note rappelant la règle sur les frais de repas soit diffusée aux adjoints sociaux.

La Direction confirme la règle (Ref : art 2 de l'accord du 05-11-70) L'absence entre 11h et 14h doit être totale. Une note de service est en cours d'actualisation et rappellera la règle. Nous avons cependant insisté sur le fait que, malgré la règle, sur certains secteurs des contraintes sont mises en œuvre pour éviter de payer les frais

12-Nous demandons, à l'instar des formations sur Aix, que les formations hors Marseille, inscrites au plan, fassent l'objet, pour les districts marseillais, d'une prise en charge kilométrique et non pas « transport en commun ».

Certains sites CAF sont en effet difficiles d'accès en transport en commun (desserte inadaptée et accès difficile, plusieurs changements qui rallonge le délai de route et accroît donc la fatigue) : prendre son véhicule personnel devient une nécessité, une obligation.

Pour la Direction, on applique le même accord que précédemment. Les frais de déplacement pour des stages de formation sont payés sur la base du transport SNCF. Nous avons souligné qu'il serait opportun de prendre en compte que dans certains cas l'utilisation du véhicule personnel évite des fatigues et contraintes évidentes et qu'il serait donc souhaitable d'appliquer un remboursement kilométrique.

13-Concernant les formations hors plan suivies par les TS dans le cadre partenarial et gratuites, quelles sont les règles de remboursement des frais de déplacement et de repas ?

La Direction envisage d'intégrer dans le plan de formation ces formations partenariales. Pour l'instant, ce type de formation est considéré comme une mission et donc les remboursements de frais sont calqués sur les frais de mission

2-Appels à candidatures et remplacements

21-Note n° 133/2011 du 09-09-11

Il s'agit de la note sur le poste de conseiller technique « Enfance Jeunesse », dont la validité courrait jusqu'au 30 septembre 2009. Aucune note à ce jour n'est parue. Quand comptez-vous annoncer la nomination sur ce poste ? Combien de candidats en interne et en externe ont postulé ? *L'embauche est prévue pour le début 2012 et le jury s'est tenu jusqu'au 4 novembre 2011. (En substance : « rien ne presse »). Il y a eu 2 candidatures internes et plusieurs en externe (toujours la même réponse laconique sur les externes alors qu'il y a encore peu d'etemps, la Direction donnait le nombre exact !!*

22-Sur le territoire 14^{ème} Est (D Nord) et sur le 10^{ème} arrondissement (D Sud), deux postes de TS ne sont toujours pas remplacés suite aux mandatements syndicaux correspondants. Le financement national de ces mandatements est prévu par les textes afin que les services ne soient pas pénalisés. Que fait la Direction afin que ce problème soit enfin réglé ?

Toujours la même réponse laconique et lapidaire : « nous avons des échanges avec la tutelle sur ce sujet » ! Une réponse bien légère face à un souci de travail dans les services et de service rendu aux allocataires. Ce n'est pas sérieux ni de la part de la tutelle ni de la part de la Direction CAF13 qui semble avoir intérêt à faire perdurer cette situation.

23-« Groupe d'appui » : après l'affectation de deux TS de ce groupe sur Arles et sur Centre, à notre demande d'appels à candidatures pour remplacement lors des DP du 20 octobre, vous nous aviez répondu que des remplacements en CDD étaient prévus. Or à ce jour aucun remplacement CDD ou pas n'a été effectué. Que compte faire la Direction ? Nous vous rappelons que notre OS, conformément au protocole de sortie de grève, reste attachée à cette revendication et donc au maintien d'un volant opérationnel que vous avez transformé en « groupe d'appui ».

A travers cette question la Direction est apparue hésitante et embarrassée puisque finalement ce non remplacement commence à poser la question sur l'avenir du groupe d'appui. Nous avons rappelé que, quelque soit le tour de passe-passe envisagé par la Direction, notre OS s'opposera à la dilution de ce groupe.

24-District Centre : après affectation de 2 TS sur d'autres districts, 1 seul poste a été remplacé (situation aux DP d'octobre). Vous nous aviez répondu qu'une embauche en CDD était prévue pour le 2 novembre. Celle-ci a été effectivement réalisée mais sur une démarche externe. Nous vous demandons pour quelles raisons dans la mesure où une TS CDD était déjà en poste sur ce sous-district et qu'elle avait postulé sur ce poste ?

Nous avons réaffirmé qu'un salarié déjà en place devait pouvoir être prioritaire. Pour la Direction, c'est le choix absolu du jury qui prime.

25-Poste « Référent prévention parentalité » Note 86/2011

Alors que tout était quasiment bouclé (Cf votre réponse aux DP d'octobre), il n'y a sur ce poste toujours pas de nomination. Quand celle-ci sera-t-elle effective ? Par ailleurs vous ne nous avez pas répondu exactement à la question des derniers DP : combien y a-t-il eu de candidats en interne et en externe ?

Les débats du jury sont toujours en cours de validation. Aucune date ne peut être avancée. Il n'y a eu que des candidats externes (20).

